

- + **subvention équivalent 50 %**  
des frais encourus avant taxes
- + remboursement maximal  
**3 000 \$**

### Critère d'admissibilité

- + Être une entreprise privée ou une coopérative avec activités commerciales
- + Avoir moins de 50 employés

#### Exclusions spécifiques

1. Organismes municipaux.
2. OBNL sans activités commerciales.

### Conditions d'admissibilité

- + Limite d'une demande par volet, par entreprise ou entrepreneur
- + Remboursement maximal total de 3000 \$
- + En cas de dépassement de coûts pendant la démarche, ceux-ci sont à la charge de l'entreprise
- + Les demandes peuvent être déposées en tout temps jusqu'à épuisement des fonds
- + L'entreprise doit faire affaire avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue
- + L'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et avoir débuté ses opérations
- + L'entreprise s'engage à aviser la SDT si, au cours de la période pendant laquelle la présente demande est étudiée, il y a une offre de contribution de la part d'autres intervenants au dossier
- + Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source
- + Les fournisseurs d'hébergement doivent être des entreprises canadiennes et les coûts admissibles doivent aussi être en devise canadienne
- + L'entreprise doit remplir le formulaire de demande, fournir les soumissions des fournisseurs et répondre à toutes les conditions
- + L'entreprise doit accepter et remplir les conditions écrites dans l'Entente de contribution non remboursable et la signer

#### POUR INFORMATION

France Grenier, conseillère aux entreprises  
Société de développement du Témiscamingue  
Téléphone: 819 629-3355 # 112  
Courriel: franceg@lasdt.com

# FONDS TA PME



volet 1 - Branche ta PME  
volet 2 - PME durable



# volet 1

## Branche ta PME

### Objectif

Permettre aux petites entreprises de mettre en place une stratégie web complète, de se doter d'un site web transactionnel ou d'une plateforme numérique pour la prise de rendez-vous ou de réservations.

### Coûts admissibles

1. Honoraires professionnels et frais de déplacement de consultants dans le cadre de la réalisation du mandat.
2. Coût de logiciel et de frais d'hébergement (maximum 1 an) pour l'ajout d'un outil transactionnel.

### Conditions additionnelles

- + L'entreprise ne possède pas de plateforme transactionnelle, ou celle-ci n'est pas fonctionnelle au moment de la demande.
- + Aucune dépense ne doit être engagée avant l'acceptation du projet.

# volet 2

## PME durable

### Objectif

Permettre aux petites entreprises de prendre un virage vert. Ce fonds permet d'offrir de l'expertise spécialisée afin de guider les entrepreneurs dans l'amélioration de leurs performances environnementales et économiques ou pour la mise en œuvre de projets en développement durable (DD).

### Thématiques

Bien qu'il existe d'autres possibilités, voici quelques exemples de thématiques pouvant être admissibles :

1. Optimisation de la gestion de résidus destinés aux vidanges
2. Écoconception
3. Optimisation de la consommation et de l'efficacité énergétique
4. Optimisation du transport des marchandises
5. Gestion de risque
6. Analyse du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre
7. Approvisionnement responsable
8. Analyse du cycle de vie d'un produit

### Coûts admissibles

1. Honoraires professionnels
2. Frais pour formation d'accompagnement
3. Avancées technologiques ou procédés de fabrication innovants et durables
4. Processus visant à soutenir le projet de virage vert
5. Équipements en lien avec un projet défini par un rapport de consultant

